

Point réglementaire

Effets du changement climatique sur la mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser »

François Gabillard

DDTM du Nord – 21 mai 2021



Photo : A. Bouissou/Tetra

La séquence ERC

Démarche commune à l'ensemble des réglementations relatives à la protection de la biodiversité

Loi sur l'eau : protection de l'eau et des milieux aquatiques

La protection des espèces : protection stricte des espèces et de leurs habitats, dérogation à titre exceptionnelle

Évaluation des incidences au titre de Natura 2000

L'évaluation environnementale (ex-étude d'impact)

(...)

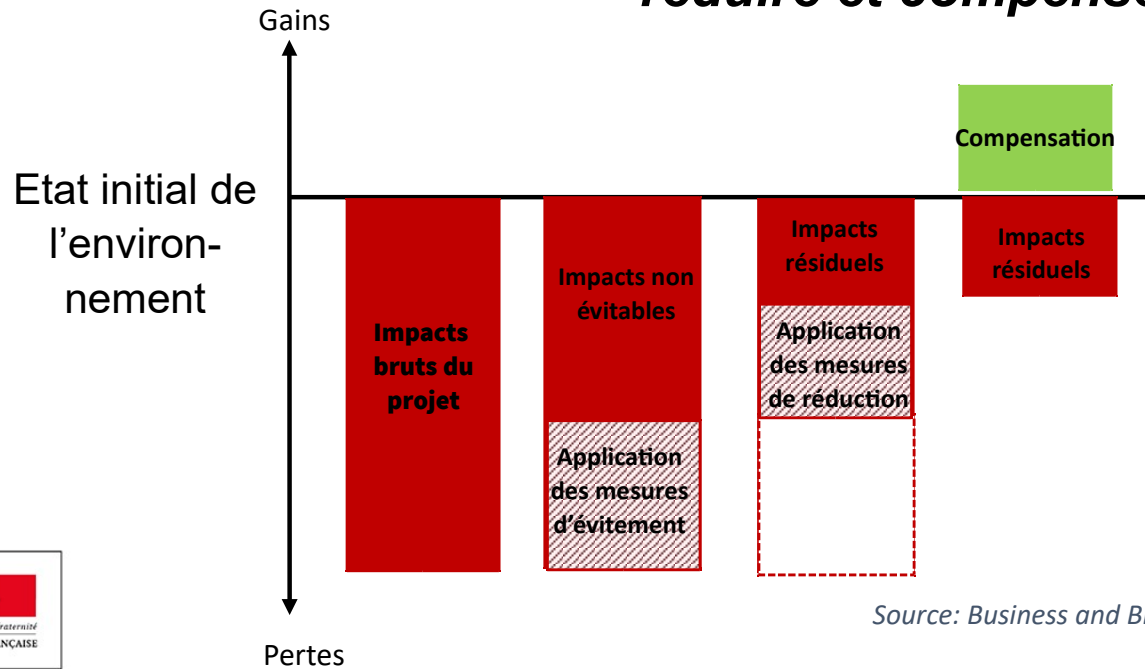


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

La séquence ERC

Principe de la démarche

Le bilan écologique de la séquence « éviter, réduire et compenser »



Principe de « non perte nette » ou de l'équivalence écologique :

Gains dus à la compensation

≥

Pertes dues aux impacts résiduels d'un projet

Source: Business and Biodiversity Offsets Program (bbop.forest-trends.org).

La séquence ERC

Comment la mettre en œuvre ?

1- Connaître l'état initial de l'environnement ≈

Perte de fiabilité des inventaires si les périodes d'activité de la flore et de la faune sont perturbées
Apparition d'espèces inattendues sur le secteur biogéographique considéré

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
flore	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
poissons	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
insecte	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
amphibien	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
reptile	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
oiseau	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
mammifère	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
chiroptère	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

La séquence ERC

Comment la mettre en œuvre ?

2- Croiser l'état initial de l'environnement et le projet pour déterminer ses impacts bruts ≈

Vulnérabilité accrue des espèces déjà perturbées par le changement climatique

Régression des espèces sur leurs limites de répartition géographique (Grenouille des champs, Murin des marais, Hypolaïs ictérine ...)

Apparition d'enjeux de conservation nouveaux

CUMUL DES IMPACTS du projet et du changement climatique



La séquence ERC

Comment la mettre en œuvre ?

3- Définir des mesures pour réduire les impacts et compenser les impacts résiduels ≈

Les conditions de la compensation

Additionnalité : la compensation doit s'ajouter aux programmes de conservation, sans s'y substituer

Efficience et faisabilité : compensation pas toujours possible techniquement

Les perturbations climatiques rendent les conditions de réussite de la compensation plus **INCERTAINES**

exemples : sécheresse, perturbation du régime hydrique, émergence d'espèces exotiques envahissantes supplémentaires, perturbations des dynamiques propres aux espèces, risque incendie, complexification du choix des espèces à planter ...

Équivalence : la compensation doit bénéficier aux habitats/espèces impactées

Les changements dans les cortèges d'espèces rendent cette condition plus **INCERTAINE**

Pérennité et garantie : la compensation doit être efficiente dans la durée

Les modalités de gestion prévues pourraient être à revoir si les conditions environnementales changent

Évaluation et suivi : la compensation demande une gestion et un suivi.

Les indicateurs de suivi pourraient perdre leur pertinence si les conditions environnementales changent

La séquence ERC

Vers un décalage entre notre capacité à maîtriser les impacts et la fragilisation de la biodiversité par les perturbations climatiques ?

Les perturbations climatiques apparaissent comme une menace majeure pour de nombreux habitats et espèces – la part des espèces qui en bénéficie semble faible ≈

Le simple déplacement de la répartition des espèces selon le climat va se heurter à la fragmentation des habitats et à la perte d'habitats

Cette fragilisation de la biodiversité va appeler à davantage d'exigences réglementaires pour sa préservation

Les perturbations climatiques augmentent notre INCERTITUDE sur les évolutions biologiques et sur la compensation des impacts

Le cadre réglementaire, les techniques de génie écologique, nos relations culturelles à la biodiversité évoluent plus lentement que la biodiversité. Pour s'adapter aux perturbations climatiques, la biodiversité aura besoin que l'on laisse ses dynamiques s'exprimer = besoin d'espace, maîtrise des IMPACTS CUMULÉS, réduction des pressions anthropiques sur les ressources (eau, énergie, espace, espèce).